

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de  
Lunéville

Pôle d'Equilibre  
Territorial et Rural  
Pays du Lunévillois

## DELIBERATION

### COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, les membres du Comité de pôle, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 21/09/2022 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : .....15

Nombre de conseillers en exercice : .....29

**Présidence :** Philippe DANIEL, président.

#### Étaient présents :

Jocelyne CAREL, Pierre-Jean COURBEY, Rose-Marie FALQUE, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Jacques LAMBLIN, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Gérard RITZ, Matthieu SIGIEL, Philippe ARNOULD, Jean-Claude BAZIN, Philippe COLIN, Dominique FOINANT, Bernard MULLER, Jacques LAVOIL, René WAGNER, Philippe DANIEL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN

**Mandat de procuration :** Jean-Paul FRANCOIS par Gérard RITZ, Fabrice BOYER par Jacques LAVOIL, Jonathan KURKIENCY par Linda KWIECIEN

**Absents :** Christian GEX, Catherine PAILLARD, Olivier MARTET, Thierry MERCIER, Christophe SONREL

**Secrétaire de séance :** Monsieur Maurice HERIAT

**Voix consultatives :** Sophie LEHE était excusée Claude RICHARD était présent.

Membres présents.....21  
Absents ayant donné mandat de procuration..... 3  
Absents.....5  
Votants.....24

#### Délibération 2022-054

##### **Santé :**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	24	24	0	0	0

#### SANTE : AVENANT N°1 AU CONTRAT LOCAL DE SANTE

##### *Avenant en annexe*

Le 08 novembre 2018, le comité de pôle du PETR du Pays du Lunévillois a délibéré pour approuver le lancement d'un contrat local de santé.

Ce contrat a été signé le 14 novembre 2019 pour une période de 3 ans (2020-2022). C'est un outil privilégié porté par le Pays du Lunévillois, construit par le biais d'une démarche partenariale de l'ensemble des partenaires du territoire. Son objectif est d'améliorer la santé et le bien-être de la population d'un territoire de proximité et proposer des parcours de santé adaptés à chacun.

À la suite de la période sanitaire liée à la COVID 19, il est proposé de réaliser un avenant pour :

- Prolonger le CLS initial pour une période de 2 années (2023 – 2024)
- Compléter les fiches-actions de départ par 3 nouvelles fiches :
- Comité de pilotage pris à l'échelon territorial.
- Sensibilisation aux Premiers secours en milieu scolaire. PAS DE PANIQUE 112.
- Prévention des maladies professionnelles dues à l'amiante.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le comité de Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **VALIDE** l'avenant n°1 au contrat Local de Santé
- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 et toutes les pièces qui s'y rapportent
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 et suivant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 6 octobre 2022  
Philippe DANIEL,  
Président.

